

Sauveteur Secouriste du Travail

➔ Acquérir la certification SST

Public : Toute personne souhaitant obtenir le certificat de SST.

Pré-requis : Aucun

Effectif/Session :
4 participants minimum.
10 participants maximum

Durée : 2 jours - 14 Heures.

Modalités et délais d'accès :
nous consulter.

Taux de réussite : 99%.

Objectifs de la formation :

- A la fin de la formation, le sauveteur secouriste du travail SST, sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes.
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Pédagogie :

- Exposés interactifs
- Démonstrations pratiques
- Etudes de cas
- Mises en situation.

Matériel pédagogique :

- Ordinateur,
- Vidéoprojecteur,
- Power point,
- Mannequins, masques et sacs pulmonaires,
- Défibrillateur,
- Divers matériels pour la réalisation des situations,
- Vidéos,
- Plan d'intervention,
- Aide-mémoire SST (ED 4085 - INRS).
- Plan d'intervention et outils (INRS).

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Code du Travail Article R 4224-15

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux ».



1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise

- ▶ Identifier le cadre juridique du rôle du SST ;
- ▶ Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

2 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ▶ S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise ;
- ▶ Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

3 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- ▶ Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées ;
- ▶ Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

4 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- ▶ Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement ;
- ▶ Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée ;
- ▶ Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

5 : Protéger de façon adaptée

- ▶ Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations;
- ▶ Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ;
- ▶ Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

6 : Examiner la victime

- ▶ Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée ;
- ▶ Reconnaître les autres signes affectant la victime ;
- ▶ Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

7 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- ▶ Définir les différents éléments du message d'alerte ;
- ▶ Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- ▶ Faire alerter la personne la plus apte ou alerter soi-même.

Validation des acquis :

- Les critères d'évaluations utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « grille de certification » et utilisés lors de chaque formation.
- A l'issue de cette évaluation, un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré au candidat qui participe à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Valable au maximum 24 mois.

Maintien des compétences

2 ans

Références réglementaires & documentaires :

- Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.
- Article 223-6 du Code pénal.
- Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS
- Document de référence SST- INRS.

Qualifications des formateurs :

- Formateur SST

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

Financement :

Etant certifié QUALIOP1 la Formation Sauveteur Secouriste du Travail est finançables et peuvent être prises en charge par votre OPCO

Accès en situation de Handicap :

Nous mettons tout en place pour pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap.

**8 : Secourir la victime de manière appropriée**

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer ;
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) ;
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

9 : Situations inhérentes aux risques spécifiques (aux 14 heures de formation, il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession)

- Connaître les risques spécifiques liés à son entreprise ;
- Connaître la conduite à tenir face à ces risques.

10. Le dispositif de validation des SST : 2 épreuves certificatives

- **Epreuve 1** : est réalisée à partir de la mise en place d'une mise en situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant d'une analyse avec le formateur ;
- **Epreuve 2** : est réalisée sous forme d'entretien (questions/réponses) entre le candidat et le formateur, ayant comme support la mise en situation d'accident simulée de l'épreuve 1



Découvrez la formation Sauveteur Secouriste du Travail en vidéo

